

Formulaire d'examen de l'évaluation environnementale	
Exploitant	Multiklient Invest AS
Activité	Relevés sismiques maritimes 2D, 3D et 4D à bord d'un navire.
Emplacement (Portée géographique)	Labrador
Portée temporelle	Du 1 ^{er} mai au 30 novembre, de 2018 à 2023
Description du projet Date de soumission	Le 8 décembre 2016
Document d'établissement de la portée Date de publication	Le 24 janvier 2017

Coordonnateur de l'EE A-t-on déterminé par le passé l'importance des effets environnementaux négatifs pour ce projet?
 (Cochez une réponse) OUI NON

Numéro de dossier : 45006-020-006		
Documents évalués	Titre	Date
Rapport d'EE	<i>Évaluation environnementale du programme sismique extracôtier du Labrador (2018 – 2023) de Multiklient Invest</i>	Le 26 juillet 2018
EE finale ou addenda	<i>Addenda révisé de l'évaluation environnementale du programme sismique extracôtier du Labrador (2018 – 2023) de Multiklient Invest</i>	Le 12 avril 2019
Détermination de l'importance des effets environnementaux négatifs		
<p><input checked="" type="checkbox"/> Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants;</p> <p>Le projet causera probablement des effets négatifs importants sur l'environnement qui ne sont pas justifiables dans les circonstances.</p> <p>Le projet causera probablement des effets négatifs importants sur l'environnement qui peuvent être justifiés dans les circonstances.</p> <p>Il n'est pas certain que le projet entraînera des effets environnementaux négatifs importants ou que des préoccupations du public justifient la consultation d'un médiateur ou d'une commission d'examen.</p>		

MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT CONCERNÉS
√ Pêches et Océans Canada
√ Environnement et Changement climatique Canada
√ Ministère de la Défense nationale
√ Transports Canada
√ Santé Canada
√ Parcs Canada
√ Ressources naturelles Canada
√ Ministère des Pêches et Ressources terrestres de T. N. L.
√ Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement de T.-N.-L.
√ Ministère des Ressources naturelles de T.-N.-L.
√ Gouvernement du Nunatsiavut
√ Autres (One Ocean, FFAW-Unifor, Ocean Choice International, Association of Seafood Producers, Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond- Association canadienne des producteurs de crevettes)

CONDITIONS D'AUTORISATION RECOMMANDÉES
<p>À titre de condition d'autorisation, l'exploitant sera tenu de mettre en œuvre et d'honorer les mesures d'atténuation et les engagements pris dans le cadre de l'évaluation environnementale.</p> <p>Il est recommandé d'annexer les conditions suivantes aux autorisations accordées par l'OCTNLHE pour le programme, comme il est décrit dans les rapports d'évaluation environnementale mentionnés ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'exploitant doit mettre en œuvre ou faire appliquer toutes les politiques, pratiques, recommandations et procédures relatives à la protection de l'environnement mentionnées dans la demande et dans l'Évaluation environnementale pour le programme sismique extracôtier de Terre-Neuve-et-Labrador (2018 à 2023) de Multiklient Invest AS (LGL Limited, juillet 2018), et l'Addenda révisé à l'évaluation environnementale pour le programme sismique extracôtier de Terre-Neuve-et-Labrador (2018 à 2023) de Multiklient Invest (LGL Limited, avril 2019).</i> • <i>L'exploitant, ou ses entrepreneurs, doit fermer le réseau de canons à air sismiques si un mammifère marin ou une tortue de mer inscrit sur la liste des espèces en péril ou menacées (conformément à l'annexe 1 de la LEP) est observé dans la zone de sécurité pendant les procédures d'intensification et lorsque le réseau est actif. La zone de sécurité doit avoir un rayon d'au moins 500 m, mesuré à partir du centre du ou des réseaux des sources d'air.</i> • <i>Au plus tard le 31 janvier de l'année civile suivante, l'exploitant doit présenter un rapport à l'OCTNLHE décrivant les progrès réalisés, y compris les effets environnementaux potentiels et la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Il doit comprendre, sans s'y limiter, des copies électroniques de l'agent de liaison des pêches (OLP), de l'observateur des mammifères marins (OMM), en format Excel, ainsi que des observations et des rapports sur les oiseaux marins qui ont été produits au cours du programme.</i>

APPROBATION

Original signé par Ian Murphy

Coordonnateur
de l'EE
Le 22 mai 2019

Original signé par Darrell Gover

Directeur des Affaires
environnementales
Le 22 mai 2019